



FAQ – Étudiants intérimaires

FAQ 27
10/02/2015

Question 27 : Pourquoi une fiche de poste de travail ?

La « fiche de poste de travail intérimaire » est un document comprenant une série d'informations spécifiques au job occupé par l'étudiant intérimaire, entre autres :

- Une description précise de son travail ;
- Les vêtements de travail qu'il doit porter ;
- Les équipements de protection individuelle qu'il doit porter ;
- Les risques pour la santé présents à ce poste (par exemple : bruit ou présence de produits chimiques) ;
- Si un examen de santé est nécessaire avant de travailler.

La fiche de poste de travail rédigée par l'employeur permet de bien communiquer ces informations importantes à l'agence d'intérim et à l'intérimaire.

Une fiche de poste de travail complète et détaillée est le signe que l'employeur fait attention à la sécurité.

Lorsque le travail comporte certains risques pour la santé, un examen médical sera nécessaire avant de commencer à travailler. Dans ce cas la fiche de poste de travail est obligatoire, c'est un document légal.

Portée et but d'une banque de connaissance

Copyright et responsabilité

Une fiche réponse reprend le contenu d'une réglementation dans un langage clair et accessible. Les informations dans cette fiche réponse sont fournies à titre indicatif et ne constituent en aucun cas des conseils ou avis juridiques. Prévention et Intérim ne peut être tenu pour responsable de dommages liés directement ou indirectement à des erreurs ou omissions dans cette fiche réponse. L'utilisation de cette fiche réponse relève exclusivement de la responsabilité du lecteur.

Les réponses données n'ont pas pour but le traitement juridique complet des questions mais visent à donner des éléments de réponse pratiques à une situation qui se présente.

Validité des réponses : La réponse est valable au jour de la date qui est mentionnée sur la fiche.